

FICHE DE POSTE

Pôle Moyens Opérationnels et Logistiques

Groupement Gestion des Risques (GGR)

Service Prévention et Risque Incendie (PRI)

Intitulé du poste	Chef du Bureau Prévision
Cadre statutaire	Catégorie B
Filière	Sapeur-pompier professionnel
Cadre d'emploi	Lieutenant 2 ^{ème} classe à Lieutenant Hors-Classe
Rattachement hiérarchique	Chef du Service Prévention et Risque Incendie
Définition	Œuvre à la prévention des risques incendie et à la planification de la réponse opérationnelle du SDIS
Autonomie et responsabilités	Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef du Service Prévention et Risques Incendie Responsable hiérarchique des autres membres du bureau Prévision Autonomie relative dans l'organisation du travail Missions et activités fixées par le cadre réglementaire Autonomie et responsabilité individuelle significative au titre de ses prérogatives réglementaires et en sa qualité de membre de certaines commissions de sécurité. Compte rendu fréquent et retour d'information au titre de la prise de décision auprès du chef de service Représente le directeur départemental des services d'incendie et de secours dans le cadre de certaines commissions Possibilité de télétravail
Relations fonctionnelles	Contacts permanents avec les autres entités du GGR : bureau ERP, service Opération, CTA-CODIS et les autres entités du SDIS : groupements fonctionnels et territoriaux, centre de secours Contacts fréquents avec les usagers et les pétitionnaires Relations régulières avec les services urbanisme des collectivités, les services déconcentrés de l'Etat, les chefs d'établissement, les organismes techniques de contrôle, les bureaux d'étude, les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre Relations avec les autorités investies des pouvoirs de police (préfet, maire, police, gendarmerie) et les partenaires institutionnels de la sécurité civile, les élus

Moyens techniques	Moyens informatiques et bureautiques ; logiciel spécialisé en prévention (SIS PREV), bases de données (site internet), AVIS'AU, OPENDECI.. Téléphone, ordinateur portable, VL de Service	
Activités et compétences		
Activité 1 : Pilotage de l'activité de prévision au niveau départemental (définition de la doctrine, mise en œuvre et suivi, coordination des ressources, retex et communication)		
Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
Cadre réglementaire de l'activité de prévision (code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitation, code du travail, Règlement départemental de DECI, cadre DFCI, réglementation ICPE, directive SEVESO, référentiel national sur les DPS...)	Animer une discipline métier (feuille de route, outils, ressources matérielles et humaines), dans une logique d'amélioration continue Définir, formaliser et mettre en œuvre les doctrines départementales spécifiques aux activités de prévision (ETARE, RDDECI..)	Prise d'initiatives Capacité à se positionner en tant que conseil Capacité d'écoute Etat d'esprit fédérateur
Doctrines française ORSEC	Manager une équipe, gérer l'adéquation charge/potentiel	Etre pédagogue dans son discours
Planification opérationnelle ETARE/ POI/PPI	Mettre en place des indicateurs métier et les suivre	Savoir se positionner dans un contexte de travail interservices
Outils/sources de veille technologique et réglementaire	Communiquer sur l'activité auprès de sa hiérarchie, des partenaires et des autorités	Autonomie, esprit de synthèse, réactivité
Risques émergents (nouvelles énergies, matériaux innovants...)	Animer le réseau des acteurs prévisionnistes des centres de secours	Capacité d'adaptation aux nouveaux outils et domaines d'activités
Structuration et objectifs des plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC)	Fédérer des acteurs autour d'un projet ou outil commun (ex : OPEN DECI)	
Méthodes de management	Planifier, préparer, animer et suivre les exercices départementaux (POI/PPI)	
Gestion de projet	Réaliser une veille technologique et réglementaire	
	Rédiger des documents à vocation opérationnelle (règlements, procédures, notes, support de formation...)	
	Réaliser des actions de formation auprès des intervenants opérationnels	

Activité 2 :
Instruction des dossiers de demande d'études portant sur des bâtiments industriels, artisanaux, agricoles, habitations ou ERP (projets de création, modification ou d'aménagement)

Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
Rôles et attributions réglementaires des pouvoirs publics et des SDIS en matière de prévention et de prévision Méthodes et techniques d'intervention opérationnelles Connaissance des risques technologiques Code de l'urbanisme, de la construction, de l'habitation, Connaissance réglementation et normes techniques aux bâtiments code du travail, ICPE/arrêtés type, habitation et ERP Maîtrise des documents techniques D9 et D9A Cadre juridique et réglementaire départemental DECI Terminologie du bâtiment et du génie civil Techniques d'analyse du risque Techniques rédactionnelles, écrits administratifs, rapports d'étude Logiciels spécialisés, outils informatiques d'assistance à l'instruction	Conseiller en amont de l'instruction, les autorités administratives, le pétitionnaire, les maîtres d'ouvrage, les exploitants sur la réglementation applicable en matière de sécurité Prendre en compte et contrôler la recevabilité du dossier Identifier la réglementation applicable et vérifier la conformité du projet Rédiger des études et analyser les risques particuliers d'un projet par rapport à son environnement réglementaire Proposer et présenter des prescriptions et un avis technique au service instructeur Alimenter et actualiser les bases d'information métier (bâtiments, DECI..) Conduite d'études et rédactions d'avis relatifs à la sécurité dans les bâtiments d'habitation, les locaux soumis au code du travail	Capacité à se positionner en tant que conseil Savoir expliquer la réglementation incendie et les enjeux opérationnels associés Capacité d'écoute Etre pédagogue dans son discours Rigueur et structuration de la pensée

Activité 3 :
Participation à des commissions ou des visites techniques de sites afin de conseiller les exploitants, les porteurs de projets, les acteurs des collectivités territoriales et les autorités de police administrative sur les modalités de prévention du risque incendie

Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
Rôles et attributions réglementaires des pouvoirs publics et des SDIS en matière de prévention et de prévision Rôles des commissions CDSR, CSS, CODERST... Méthodes et techniques d'intervention opérationnelles Connaissance des risques technologiques Code de l'urbanisme, de la construction, de l'habitation, Connaissance réglementation et normes techniques aux bâtiments	Conseiller les autorités administratives, le pétitionnaire, les maîtres d'ouvrage, les exploitants sur la réglementation applicable en matière de sécurité incendie (DECI, desserte) Identifier la réglementation applicable à un site Analyser les risques particuliers d'un site, d'une activité, d'une manifestation Proposer et rédiger un avis technique suite à visite, en intégrant des recommandations	Capacité à se positionner en tant que conseil Savoir expliquer la réglementation incendie et les enjeux opérationnels associés Capacité d'écoute Etre pédagogue dans son discours Rigueur et structuration de la pensée

code du travail, ICPE/arrêtés type, habitation et ERP	Fédérer les acteurs autour d'une solution technique acceptable sur le plan de la sécurité	
Connaissance documents techniques D9 et D9A		
Cadre juridique et réglementaire départemental DECI		
Terminologie du bâtiment et du génie civil		
Techniques d'analyse du risque		

**Activité 4 :
Activité opérationnelle de sapeur-pompier**

En fonction de son profil, l'agent peut :

- Maintenir une activité opérationnelle de terrain chef d'agrès, chef de groupe/officier CODIS) en astreinte ou en garde selon son grade et sa formation.
- Participer à des missions de conseil opérationnel à distance auprès du CTA ou du COS,
- Être mobilisé pour des astreintes ou des renforts dans la chaîne de commandement

Activités secondaires ou occasionnelles

Des activités complémentaires peuvent être confiées à l'agent sur demande de la hiérarchie pour répondre à des besoins liés aux activités du GGR, notamment au niveau des outils utilisés, des compétences, des projets transverses, de l'amélioration continue des pratiques ou encore de la communication. Des participations à des ateliers techniques ou des séminaires sont à prévoir.

Pré-requis	Diplôme PRV2, Module ICPE/Code du travail, Formation POI (formations à prévoir si l'agent n'en dispose pas à son recrutement)	
Conditions d'exercice	Travail en bureau (les activités sont possibles en télétravail et / ou visioconférence) Grande disponibilité, sens du relationnel. Déplacements possibles sur le département Horaires réguliers	
Poste occupé par :	Signature de l'agent :	Signature du chef de service :
Date mise à jour :		